



Réponse du Ministre du Logement à la question parlementaire n°6077 du 19 avril 2022 de Monsieur le Député André Bauler concernant la cité militaire de Diekirch.

Le plan d'aménagement particulier en vue du réaménagement de l'actuelle cité militaire, de la reconstruction du bâtiment administratif existant et de la création de 124 logements supplémentaires à Diekirch a été approuvé en janvier 2019. Or, le bâtiment administratif situé au sein du projet reste actuellement opérationnel. En outre, un quart des logements est encore occupé par des membres du corps de l'Armée luxembourgeoise.

La Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM) est en train de réaliser les planifications détaillées du projet, alors que l'avant-projet sommaire vient d'être finalisé pour la réalisation du nouveau bâtiment administratif, des 60 logements destinés au corps de l'Armée luxembourgeoise et du parking pour l'ensemble de la nouvelle cité.

Ainsi, les travaux d'assainissement et de déconstruction des résidences existantes devraient débuter avant la fin de l'année courante. La déconstruction du bâtiment administratif ne pourra cependant démarrer qu'à l'issue de l'accomplissement d'un nouveau bâtiment à Ettelbruck permettant la libération des lieux actuels.

Finalement, des pourparlers avec les responsables de la Ville de Diekirch et de la Croix-Rouge vont bon train en vue de l'affectation de 16 logements habitables à des familles de réfugiés. Cette affectation devrait être mise en œuvre au mois de juillet, dès que les logements auront été libérés.

Luxembourg, le 12/05/2022.

Le Ministre du Logement,
(s.) Henri Kox